



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-113

**Société Publique Locale (SPL) – Gestion Aménagement Construction - Rapport des délégués  
représentant la Ville de Dreux - Approbation des comptes-rendus d'activité 2022  
(Urbanisme)**

**1218**

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>30</b>
Nombre de pouvoirs	<b>8</b>
Votants	<b>38</b>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et une minute, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Était excusé

Jean-Michel POISSON

#### Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Lydie GUERIN donne procuration à Yucel KISA, Sophie WILLEMEN donne procuration à Ratko KLISURA, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Hélène BARBE donne procuration à Christine PICARD, Jacques ALIM donne procuration à Cherif DERBALI, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ.

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – [www.dreux.com](http://www.dreux.com)

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications de statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte.

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 28 mars 2023.

L'exercice 2022 de la SPL Gestion Aménagement Construction a été notamment caractérisé, au plan de son activité, par :

- Onze contrats de Concession d'Aménagement sont en cours à la fin de l'exercice :
  - o « Aménagement du site Prod'Homme »,
  - o « Aménagement du site Bd Delescluze »,
  - o « Aménagement Poche des Vignes »,
  - o « Aménagement du Coteau Beaurepaire »,
  - o « Aménagement du Bois Sabot »,
  - o « Aménagement du Passage des Buttes »,
  - o « Aménagement du parking Latour »,
  - o « Aménagement Chemin de Rieuville »,
  - o « Aménagement du Passage Parisi »,
  - o « Aménagement du Clos du Parc »,
  - o « Aménagement du site des Buissons »,
- Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la création des pistes de BMX,
- Une convention de promotion commerciale « Barthou Macé »,
- Une convention de partenariat pour la rénovation des vitrines,
- Une convention de prestation de service pour le NPNRU Bâtes-Tabellionne,
- Deux Contrats de Concession en Quasi-régie : un concernant « l'Opération de raccordement des immeubles au réseau public d'assainissement collectif » et un pour la « Gestion d'un service public d'intérêt général »,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.1524-5,

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu le rapport des délégués représentant de la Ville de Dreux au conseil d'administration de la SPL,

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à la majorité, 11 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, et 4 abstentions : Chérif DERBALI, Jacques ALIM, Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID

- Émet un avis favorable sur le rapport d'activité,
- Approuve les bilans prévisionnels actualisés au 31 décembre 2022 détaillant le plan de trésorerie et les acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2022, annexés à la présente délibération.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 29 juin 2023

  
**Le Maire,  
Conseiller régional,**  
  
**Pierre-Frédéric BILLET**